

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	43	43 + 3 pouvoirs

Date de convocation

25 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FEVEZ Clément, GEORGE Marie-Cécile, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LESCU Raphaël, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GARAT Cédric pouvoir donné à AUBRY Martine, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, JACQUET Clarisse pouvoir donné à MIGOT Thierry, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MACINOT Séverine titulaire de CHARLES Ludovic, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé, SANGNIER Yannick titulaire de LESCU Raphaël.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations au titre de l’axe 2
N° de délibération : DE_2026_024

Vu la délibération n°DE_2021_018 du 30 mars 2021 concernant l’adoption du règlement d’attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération du 11 avril 2023, portant sur le montant forfaitaire de 30€ par adhérent mineur, défini pour le calcul du montant d’aide attribuée aux associations accompagnées au titre de l’axe 2 du règlement d’attribution ;

Considérant l’avis favorable de la Commission Cohésion Sociale, Développement Culturel et Vie Associative du 12 février 2026 ;

SUBVENTIONS 2026 AU TITRE DE L’AXE 2			
ACT	87 enfants	2 610 €	Mise à disposition gracieuse du gymnase de Seuil d’Argonne
MJ VAUBECOURT	70 enfants	2 100 €	Mise à disposition gracieuse du gymnase de Vaubecourt

RUGBY CENTRE MEUSE FORCE 4	8 enfants + 900 € pour le challenge	1 140 €	Mise à disposition gracieuse du terrain de sport de Pierrefitte-sur-Aire
ASCC SEUIL D'ARGONNE	24 enfants + 300 € carburant	1 020 €	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	9 enfants + 350 € flocage tenues sport	620 €	
ACRU	13 enfants	390 €	
Team Meuse Triathlon	5 enfants + 500 € pour la Pierrefittoise	650 €	
TOTAL		8 530 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2026 les aides maximales précédemment citées
- De dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal
- d'autoriser Mme la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.03.12 11:01:04 +0100
Ref:10612941-16004094-1-D
Signature numérique
la Présidente